

Convention du 29 décembre 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets

RS 0.814.287; RO 1979 1335

Champ d'application le 31 juillet 2013, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)	Entrée en vigueur
Argentine* **	12 septembre 1979	12 octobre 1979
Bénin	28 avril 2011 A	28 mai 2011
Pays-Bas		
Aruba ^a	2 décembre 1977	1 ^{er} janvier 1978
Curaçao ^a	2 décembre 1977	1 ^{er} janvier 1978
Partie caraïbe (Bonaire, Sint Eustatius et Saba) ^a	2 décembre 1977	1 ^{er} janvier 1978
Sint Maarten ^a	2 décembre 1977	1 ^{er} janvier 1978

* Réserves et déclarations, voir ci-après.

** Objections, voir ci-après.

Les réserves, déclarations et objections ne sont pas publiées au RO. Les textes en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet de l'Organisation maritime internationale (OMI): www.imo.org/ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

^a Publication faisant suite à un changement du fonctionnement des relations constitutionnelles internes au sein du Royaume des Pays-Bas.

¹ La présente publication complète et modifie celles qui figurent au RO 1979 1335, 1982 1816, 1983 261, 1985 887, 1986 1172, 1987 1225, 1991 360, 1993 2746, 2005 73 et 2009 3727.

Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

